



40  
ans  
arbres

pour valoriser des espaces publics

21

Côte-d'Or

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

21

Côte-d'Or

**c | a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement



La création des CAUE a été initiée par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, et c'est en août 1979 qu'il a été officiellement mis en place dans notre département.

Pour marquer ces **40 années d'accompagnement des élus et des habitants** de la Côte-d'Or, le CAUE a proposé d'offrir et d'accompagner la plantation de **40 arbres à 40 communes**.

Il s'agit d'une action symbolique qui s'inscrit dans le prolongement des « Rendez-vous de la valorisation paysagère » proposés aux communes en 2019, en partenariat avec Côte-d'Or Tourisme, dont le thème est : « l'arbre dans tous ses états ».

Planter un arbre est un geste fort et engagé, un passage de témoin pour les générations futures. C'est aussi un moyen de mettre en valeur simplement et sobrement les villages.

Joël Abbey  
Président du CAUE de Côte-d'Or



## La plantation d'un arbre

L'arbre participe fortement à la composition de nos paysages et à la qualité du cadre de vie, sous des formes et dans des conditions très variées.

Garant du patrimoine végétal des communes, il assure plusieurs fonctions indispensables à la vie humaine : écologiques, esthétiques et sociales.

## La sélection des communes

Afin de faciliter la sélection, il a été décidé de retenir les 20 premières communes accompagnées à l'issue de la création du CAUE et les 20 dernières ayant sollicité nos conseils en 2019.

## L'accompagnement du CAUE

En amont de la plantation, un paysagiste conseiller du CAUE s'est rendu sur place, pour définir avec les représentants de la commune :

- le choix du lieu d'implantation,
- l'essence la plus adaptée,
- l'aménagement des abords immédiats,
- les modalités pratiques de la plantation et de sa gestion ultérieure.

L'arbre et sa plantation sont offerts par le CAUE.  
Il sera fourni et planté par une des pépinières partenaires de l'action.

## La bonne saison

C'est bien évidemment autour de la Sainte-Catherine Labouré (née en Côte-d'Or à Fain-les-Moutiers), entre le 18 et le 30 novembre 2019, que les plantations seront réalisées.

**21**  
**Côte-d'Or**  
**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

**INFORMER  
SENSIBILISER  
CONSEILLER  
FORMER**

1 rue de Soissons  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 30 02 38  
info@caue21.fr

**www.caue21.fr**

ASSOCIATION LOI 1977 SUR L'ARCHITECTURE